

SEANCE DU 16 MARS 2023



DELIBERATION N° 4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 10 mars 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ
B.GERY donne pouvoir à M. EVENE
S.DARRIGUES donne pouvoir à C.DUFOUR
M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur Francis GONZALEZ, Maire, expose au Conseil que le compte de gestion est établi par Mr Jean Marie FRAN CZAK, Trésorier, ayant exercé du 1/01/2022 au 31/01/2023, et par Mme Martine GOYA, Trésorière par intérim à la clôture de l'exercice 2023 (du 1/02/2023 au 24/02/2023), qui le visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 17 mars 2023
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 064-216401406-20230317-4_16_03_2023-DE

